



Des heures de formation non planifiées peuvent s'ajouter aux heures indiquées dans le planning : FOAD, Accompagnement individuel, Certification, ...
Elles sont obligatoires et l'employeur devra libérer son apprenti afin qu'il puisse y participer. Les périodes concernées sont repérées sur le planning à titre indicatif.

Dates clés de la formation :

Tests 30/09/2022
Sélections 30/09/2022
Positionnement 03/10/2022
EPMSP (Sport) 04/10/2022

Rappel : avant la validation des EPMSP l'apprenti ne peut pas encadrer du public en autonomie (sauf s'il possède déjà un diplôme lui conférant les prérogatives suffisantes)

Jury / Diplomation juin 2023

Rappel : à l'issue de son contrat d'apprentissage et tant que le Jury n'a pas délivré le diplôme, le futur Educateur Sportif n'a pas les prérogatives pour encadrer du public

Dates possibles du contrat :

Début au + tôt le 04/08/2022
Fin entre le 15/09/2023
et le 15/11/2023
Durée max 15 mois

Heures de formation

TOTAL 593,0 H

Jours de formation

TOTAL 95 J
1e Année 95 J
2e Année 0 J

Cachet et/ou Signature

**SAUVETEURS SECOURISTES
DE LA VALLEE DES GAVES**
38 route du Saffinet
65400 LAU-BALAGNAS